



*Pour un monde solidaire
dans le respect des droits
humains fondamentaux.*

Agissons ensemble

ASSEMBLEE GENERALE

7 Avril 2025



160 adhérents ont été convoqués à cette AG

A - Rapport Moral

B – Rapport financier

C - Rapport d'Activité

Familles - Jeunes - Festivités

Les Antennes

D - Renouvellement du Conseil d'Administration

Pôt et Echanges



Notre association de solidarité aux migrant.es est confrontée aux aléas d'une politique nationale très restrictive envers les migrant.es, alors même que de nombreux habitants et habitantes de ce pays ne font pas de la question migratoire leur première préoccupation et que nombre d'entre eux restent solidaires malgré la crise économique.

Comme nos partenaires associatifs, nous sommes mis en grande difficulté pour l'accès à la régularisation avec une loi de 2024 mal rédigée et orpheline de la fameuse liste des métiers en tension attendue depuis un an ; une loi qui exige dans un même temps de fournir des fiches de paye et menace de sanctionner les employeurs. Sur ce crépuscule juridique, plane la circulaire Retailleau.

Nous ne sommes pas un point de soutien juridique. Cependant, conseiller ou déconseiller de déposer un dossier devient un cas de conscience pesant. Pourtant nous constatons des besoins dans les entreprises et voyons des employeurs et employeuses honnêtes et impliqués.es envers des salarié.es dont le courage et les compétences sont appréciées.

Par ailleurs, la crise sous son aspect préoccupant de l'accès général au logement entrave notre action. Des personnes régularisées ne parviennent pas à accéder rapidement au logement social public. Le secteur privé leur est d'accès difficile, puisqu'elles n'ont pas les garanties à présenter. Pour répondre à de nouvelles demandes, il est désormais rare d'avoir de nouveaux locaux à titre gratuit.

Nous sommes donc confrontés à la question de savoir si nous devons louer et dans quelle mesure raisonnable. Cette difficulté d'accueillir de nouveaux entrants, de devoir faire la sourde oreille à des demandes, décourage quelques bénévoles, dont nous sentons le moral fléchir.

En revanche face à ces problèmes partagés, nous pouvons compter sur une coordination des associations, dont la forme est encore à définir, mais qui est bien réelle et agissante et pleine de projets que nous incarnerons dans l'espace public.

Dans le contexte que nous connaissons et dans le cadre de son mandat SSM va devoir s'engager dans la protestation, en co-construction avec ses partenaires, afin de faire reculer les idées fausses propagées par des médias, mais aussi par des élu.es de la République.

Nous pouvons repérer quelques désinformations.

- L'une porte sur la submersion migratoire qui est réfutée par les chercheuses et chercheurs voués à ces travaux.
- L'autre laisse croire qu'il suffirait qu'un enfant naisse en France pour qu'il soit français or ceci est devenu faux et très conditionnel depuis les années Pasqua.
- La troisième porte sur les OQTF, obligation de quitter le territoire français, dont le pouvoir laisse planer l'idée dans le grand public qu'une OQTF égalerait un brevet de délinquance or il n'en est rien. Ce sont des mesures administratives délivrées de manière automatique à partir du moment où il y a refus de titre de séjour, d'asile particulièrement.

Un certain nombre de campagnes vont être menées localement par les associations bien connues, CIMADE, ADDCAES..., et nous pourrons choisir de nous y engager. Nous resterons évidemment en priorité une association humanitaire d'aide, mais nous devons accentuer le volet de mobilisation protestataire, afin de pouvoir accomplir notre mission première auprès des personnes exilées en détresse.

Compte de résultat 2024 - CHARGES

Charges	Montants	N-1	Charges	Montants	N-1
Achat	37 811 €	47 067			
Frais pour manifestations	1 349 €		Autres services	7 759 €	15 178
Allocation d'autonomie jeunes ou familles	15 495 €		Frais pour les papiers	1 353 €	8 586
Frais de Santé	952 €		Frais de déplacements	6 024 €	6 247
Frais pour Vivre	6 416 €		Services bancaires	381 €	228
Frais des établissements scolaires	6 966 €				
Fournitures scolaires, téléphone	6 803 €		Charges exceptionnelles (allocations PFMP)	4 405 €	663
Charges d'hébergement	41 678 €	39 248			
Assurance	5 416 €	5 030			
TOTAL DES CHARGES	97 069 €	107 187			

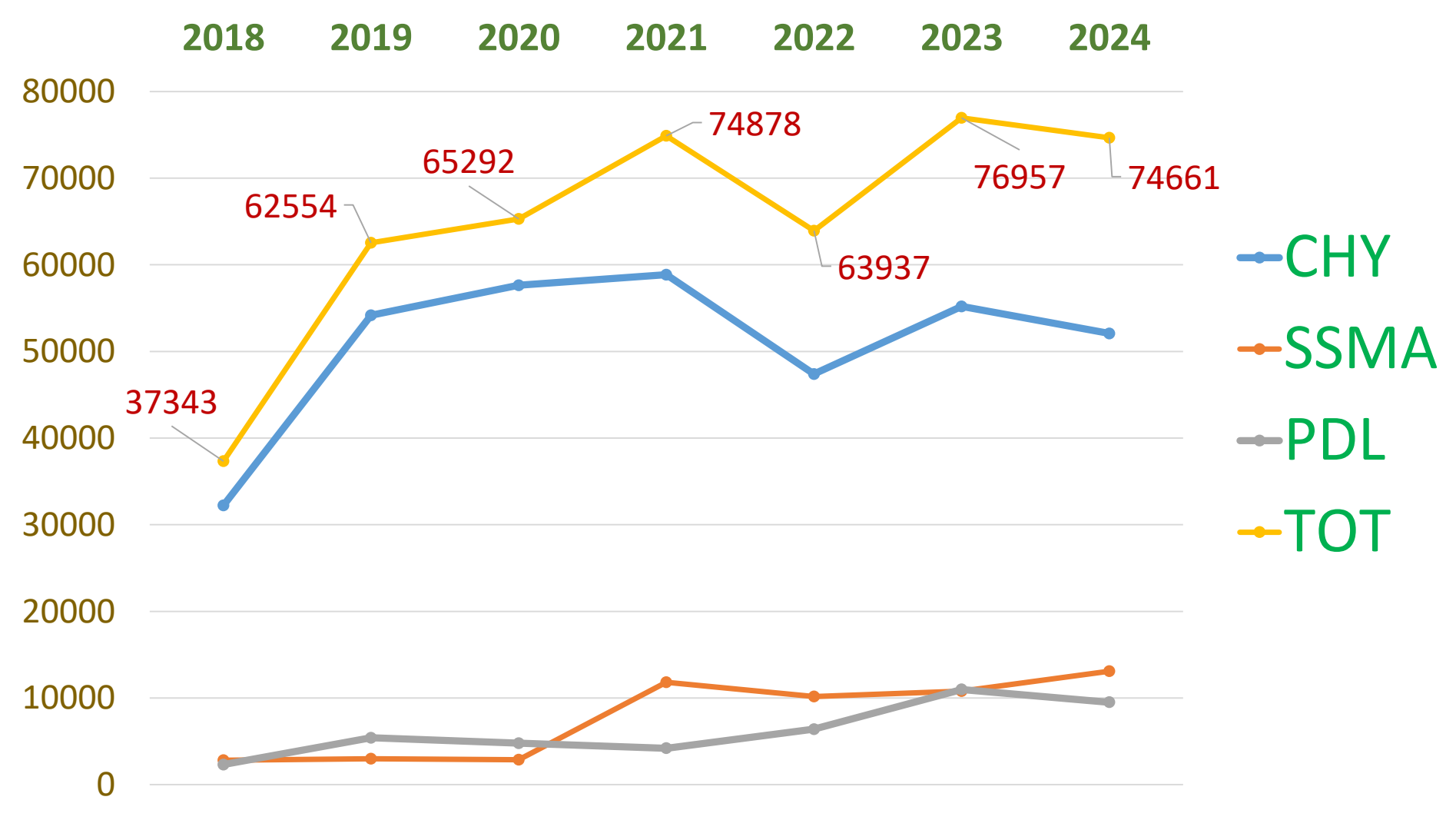
Compte de résultat 2024 - Produits

Produits	Montants	N-1
Manifestations festives	11 746 €	7 140
Subventions Communes	1 560 €	300
Cotisations	3 200 €	2 265
Dons	61 679 €	65 841
Abandons de frais	10 023 €	10 949
Participation des migrants	14 316 €	9 383
Produits financiers	211 €	103
Produits exceptionnels	4 105 €	6 235
TOTAL DES PRODUITS	106 840 €	102 216

Excédent : 9771 €

Bilan Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024		
Actif	N	N-1
Créances	1 455 €	4 985 €
Disponibilité Trésorerie	41 348 €	28 771 €
- CM1 - Chambéry	13 427 €	9 647 €
- CM4 Chambéry compte jeu	2 699 €	275 €
- Caisse Chambéry	878 €	243 €
- CM2 SSMA	9 331 €	4 507 €
- CM3 Plateau de Leysse	5 165 €	8 056 €
- Compte Livret	9 848 €	6 044 €
Total général	42 803 €	33 756 €
Passif	N	N-1
Fonds Propres		
Report à nouveau	28 951 €	33 922 €
Excédent ou Déficit	9 771 €	-4 971 €
Situation Nette	38 722 €	28 951 €
Dettes Fournisseurs	4 081 €	4 805 €
Total général	42 803 €	33 756 €

Evolution des reçus fiscaux sur 7 ans



Hébergement des familles

19 familles hébergées soit 60 personnes
31 adultes et 29 enfants.

Du positif :

- 2 familles ont obtenu leur titre de séjour ou leur renouvellement pour quelques années.
- un partenariat inter associatif constructif.
 - des logements mis à disposition de longue date par des particuliers
 - beaucoup de reconnaissance des familles dans leur prise en charge.

Hébergement des familles

Du négatif :

- des familles régularisées qui n'arrivent pas à partir de leur logement.
- des logements qui sont récupérés par les structures ou les particuliers
 - aucune nouvelle proposition de logements par des particuliers.
 - un marché du logement trop cher sur la Savoie.
- un contexte politique actuel très difficile.

Une problématique :

- Forte demande d'hébergements
mais une impossibilité aujourd'hui d'y répondre
- Nous avons besoin de davantage de bénévoles et de renouvellement.
- des mesures politiques discriminantes pour les migrants.

JEUNES NON RECONNUS « MINEUR.ES ISOLÉ.ES »

Après un été 2023, au nombre d'arrivées pléthorique, l'année 2024 a été plus calme sans que nous en sachions toutes les raisons. A noter que des jeunes de 2023, restés plusieurs semaines ou plusieurs mois chez nos bénévoles sont partis sans crier gare, laissant les accueillants désorientés. Interruption de la liaison ferroviaire depuis l'Italie ; le durcissement des décisions de la Juge des Enfants sont des causes possibles, mais pas les seules. Il nous manque les chiffres du Conseil Départemental pour une bonne analyse.



Pays d'origine ce 7 avril 2025

Côte d'Ivoire 9 ; Guinée Conakry 8 ; RDC 8 ; Autres pays 5.

(Sur l'ensemble des personnes en exil les femmes en représentent la moitié ; elles sont plus rares parmi les mineur.es isolé.es.)

Modes d'hébergement au 7 avril 2025

Arrivé.es à Chambéry, dirigé.es vers le Conseil départemental par diverses voies.

Les jeunes non reconnu.es et mineur.es et isolé.es après évaluation, doivent quitter les foyers de mise à l'abri. Il leur est remis l'adresse de l'accueil de jour.

Plusieurs possibilités : soit ils partent ailleurs spontanément ou bien ils restent et avec leur accord l'Accueil de Jour nous prévient.

Après un premier échange, l'urgence est de leur trouver un toit.

Soit il y a de la place au 115, soit nous faisons appel au réseau bénévole pour un temps limité en attendant une place au 115.

Point ce 7 avril,

- 3 jeunes scolarisés par SSM sont actuellement au 115

- 8 internes : dans ce cas les jeunes vont de manière stable ou alternée chez des bénévoles les week-ends et vacances ; tout en sachant que l'internat a un coût et que sortir des jeunes du 115, c'est le risque d'être sans alternative de logement après la fin des études.

- 8 mineurs qui ont suffisamment avancé sur leur dossier peuvent être logés rue de Serbie dans un logement de huit places prêté par la Sasson avec l'aval de la DDETSPP.

Ils sont tenus de quitter les lieux à leur majorité et c'est une difficulté.

- 10 [majeur.es](#) qui sont de manière stable chez des bénévoles.

- 1 majeur loge chez ses proches amis.

Total 30 jeunes

Situation administrative

Moins de 10 jeunes en recours déposé chez l'avocat pour la juge des enfants.

Cour d'appel des mineurs 1 en attente de réponse

Cassation 1 mineur

Demande d'asile 2 majeurs en cours

Admission Exceptionnelle au Séjour (AES) 1 majeur

Une quinzaine doivent compléter un dossier ou choisir une autre voie de régularisation.

L'accès aux états civils dans les pays est différent pour chaque pays.

Les refus de réadmission avec mise en doute des papiers d'état civil, même avec un passeport, jettent ces adolescents dans des sentiments d'incompréhension et de révolte. Début novembre 2024 : un mémoire en défense extraordinairement argumenté par notre avocat emporte la conviction de la Cour d'Appel des Mineurs deux jours avant la majorité du jeune. Nous avons en urgence rédigé sa demande de contrat jeunes majeurs qui lui a été aussitôt accordée par le CD73.

Quel devenir pour de jeunes majeurs.e.s scolarisé.e.s et non pris.e.s en charge par le CD ?

Aucune régularisation immédiate n'est possible ; sauf pour celles ou ceux, rares, qui relèvent d'une réelle demande d'asile. La problématique de la Traite des Êtres Humains apparaît davantage en 2024. Nous travaillons avec l'Amicale du Nid afin d'obtenir un asile. Sinon, attendre trois ans, ou voir voire sept ans de présence en France et des fiches de paye exigées par la loi de 2024 sans autorisation de travailler !!!

Formation :

La scolarisation est accessible en Savoie. Prise en charge des frais par SSM (Fournitures scolaires, tenues professionnelles, transport, repas pendant les stages...). Le fonds social lycéen aide souvent pour la cantine. Trente jeunes scolarisés via SSM en ce début décembre 2024. (Voir tableau plus haut)

Santé : un important et indispensable engagement.

L'accès aux soins de Santé est important dans l'intérêt de chaque jeune et pour des raisons de santé publique. Actuellement en France, quelqu'un qui n'a pas encore de couverture sociale peut globalement être soigné et c'est une très bonne chose. Lyliane et Marie-Pierre assument cette mission qui nécessite beaucoup d'attention et de psychologie.

Certains ou certaines de nos jeunes sont dans des suites de trauma important. Leur souffrance psychique peut être prise en charge par les soignant.es de Psymobil. La santé c'est aussi beaucoup de papiers et Lyliane fait en sorte que nos jeunes accèdent à l'aide médicale d'État. La santé c'est aussi beaucoup de rendez-vous à prendre pour les suivis. L'accompagnement aux urgences pédiatriques reste imprévisible et très dévoreur de temps. Nous apprécions et saluons notre chance d'avoir à Chambéry un personnel médical hospitalier extrêmement humain et attentionné et un bon cabinet médical en ville. Nos jeunes leur doivent beaucoup.

Collectes

Vendredi 30 août à Monoprix pour les fournitures scolaire
Mercredi 16 octobre à Monoprix pour les produits d'hygiène.

Bal folk

Samedi 30 mars à la salle Coeur de Mérande à Chambéry organisé par AMTRAD :

Concert

Dimanche 7 avril : Quatuor Mozart à l'église du Biollay.

Marché des Continents

Samedi 14 et dimanche 15 juin au Parc du Verney.

Forum des associations

Samedi 7 septembre rue de Boigne.

Spectacle de théâtre

Samedi 5 octobre : Incendies de Wajdi Mouawad à Cognin

Marché de Noël

Vendredi 20 et samedi 21 décembre place Saint-Léger.



- **Accueil jeunes** : 3 jeunes internes dans 2 groupes de familles + le soutien d'un jeune majeur toujours en procédures de demande de titre de séjour. Contacts maintenus avec plusieurs jeunes partis dans la vie active
- **Accueil familles** : 1 famille accompagnée et soutenu financièrement.
- **Soirée festive** de récolte de fonds et de sensibilisation : 1 en mars avec un bon bilan financier (> 2 000 €)
- SSM LEYSSE peine à reconstituer des groupes de familles
- La participation au groupe de travail « **régularisation par le travail** » s'arrête avec la mise en sommeil de ce groupe

En 2024, SSMA a accompagné grâce à l'aide de familles de l'Avant-Pays savoyard :

- une famille avec un enfant scolarisé sur le territoire,
 - un jeune adulte en formation Bac Pro de cuisine,
 - trois jeunes mineurs scolarisés dans divers lycées
- Trois jeunes ont été parrainés à Dullin par des citoyens de l'Avant-Pays.
 - Nous avons épaulé le collectif de soutien des réfugiés de La Bridoire qui accompagne des personnes demandeuses d'asile.
 - Nous avons organisé plusieurs spectacles musicaux grâce à de généreux artistes et 2 collectes de produits d'hygiène pour les jeunes de Chambéry. Nous avons tenu un stand lors du forum des associations de Novalaise pour se faire connaître et recruter de nouvelles personnes.

- **Suivis familles déboutées et autres.**
- **Dossiers individuels « régularisation par le travail » (viticulture et pépiniéristes)**
- **Collectif « régularisation par le travail » en stand by**
- **Travail avec les autres associations :**
 - Réunions mairie et partenaires (Cada + Centre socio culturel+ restau du cœur...)
 - Repas partagé à la Partageraie
 - Journée découverte à Terre Solidaire
 - Participations diverses : Migrant'scène, Anvita, ...
 - Cinéma...et séances particulières/exilés/immigrés (cf. Souleymane et Riace)
- **Perspectives 2025**

[Vidéo sur l'entreprise Grisard de Cruet...](#)
[FR3 Auvergne Rhône Alpes](#)
[« régularisation par le travail »](#)



Vote des résolutions

RESOLUTION : N° 1

Le rapport moral tel que présenté est approuvé

RESOLUTION : N° 2

Le rapport financier tel que présenté est approuvé

RESOLUTION N° 3

Le rapport d'activité tel que présenté est approuvé

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BALAS Armelle	Hébergement
BENAND Agnes	Festivités
BERTHO Mireille	Jeunes - Hébergement
CARACO Sylvie-Anne	Festivités
LECOQ Isabelle	SSM-Plateau de Leysse
COSTE Paul	Trésorier
GROSDIDIER Benoît	Hébergement
LEFEBVRE Thomas	Jeunes
MARTINEZ Catherine	SSM Aiguebelette - Jeunes
MUDRY Marie Pierre	Jeunes - Santé
PACCOUD Liliane	Jeunes
SIMONET Roger	Secrétaire
TURPIN Geneviève	SSM St Pierre d'Albigny

RESOLUTION :

Le conseil d'administration tel que présenté ci-dessus est adopté